

Bilan formation des membres du CSE en 2019



Un Comité Social et Economique (CSE) est mis en place dans les entreprises d'au moins onze salariés (article L. 2315-17 du code du travail) depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les formations des membres du CSE nécessaires à l'exercice de leurs missions sont dispensées :

- soit par des organismes figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé du travail selon la procédure prévue à l'article R. 2145-3 (agrément national),

- soit par des organismes agréés par le préfet de région selon la procédure prévue à l'article R. 2315-8 : <http://grand-est.dirccte.gouv.fr/Agrement-des-organismes-pour-les-formations-CSE>

Tous les membres de la délégation du CSE bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail (L. 2315-18). La formation économique quant à elle, est dispensée auprès des membres titulaires du CSE des entreprises d'au moins cinquante salariés (L. 2315-63).

Les formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non (article L. 2315-17 du code du travail).

LES ORGANISMES DE FORMATION AGREES EN REGION GRAND EST...

Organismes agréés en Grand Est		dont SSCT	dont éco
Ardennes	0	0	0
Aube	1	1	0
Marne	4	2	2
Haute-Marne	0	0	0
Meurthe-et-Moselle	8	7	4
Meuse	0	0	0
Moselle	9	6	6
Bas-Rhin	14	11	9
Haut-Rhin	3	2	1
Vosges	1	0	1

En 2019, 40 organismes de formation étaient habilités à dispenser la formation des représentants du personnel des comités sociaux et économiques. 12 organismes de formation possèdent le double agrément (économique et de santé, de sécurité et des conditions de travail).

L'ensemble des organismes de formation agréés est réparti sur le territoire Grand Est, à l'exception des trois départements : Ardennes, Haute-Marne et Meuse.

77 % des organismes de formation agréés sont localisés sur **3 départements de la région** (Bas-Rhin, Moselle et Meurthe-et-Moselle).



L'ACTIVITE DES ORGANISMES DE FORMATION EN 2019...


Au regard des bilans présentés par les organismes de formation au titre de l'année 2019, **521 stages** ont été dispensés auprès des membres du CSE, dont la majorité (**83 %**) organisés au sein même de l'entreprise.

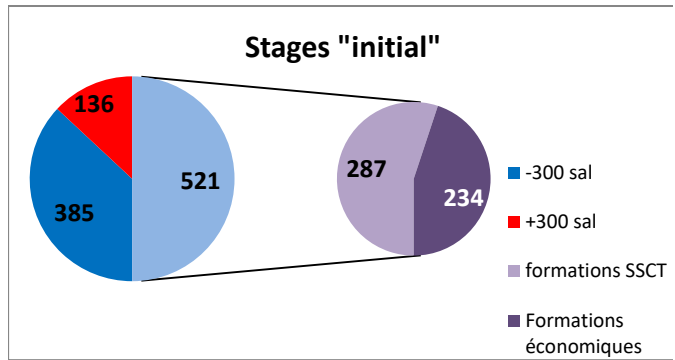
Les formations ont concerné les deux domaines de formation de la santé, sécurité et des conditions de travail (**55 %**) et économique (**45 %**), pour 74 % de PME de moins de 300 salariés et 26 % des entreprises de plus de 300 salariés. Les formations sont organisées en majorité en intra-entreprises, à 77 % pour les formations économiques et 88 % pour les SSCT.

	Formation économique			Formation SSCT			Total éco/SSCT		
	-300 sal	+300 sal	total	-300 sal	+300 sal	total	-300 sal	+300 sal	Total
Stages réalisés interentreprises	40	14	54	23	10	33	54	24	87
Stages intra-entreprises	131	49	180	191	63	254	321	112	434
Total stages	171	63	234	214	73	287	385	136	521



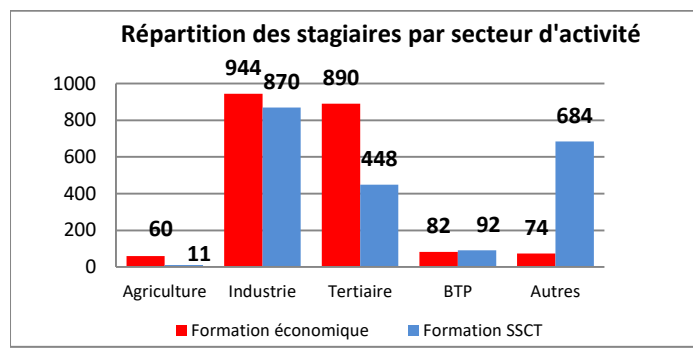
Compte tenu des évolutions des dispositions législatives de la mise en place des CSE dans les entreprises, les formations dispensées par les organismes au cours de l'année 2019 ont exclusivement concerné des représentants du personnel **au titre de la formation initiale**, que ce soit en matière de formation économique ou de santé, de sécurité et des conditions de travail. Deux tiers des stages ont concerné les salariés des entreprises de moins de 300 salariés.

 Les formations « renouvellement » interviendront seulement dans quatre ans conformément à l'article L. 2315-17 du code du travail.



ZOOM SUR LES SECTEURS D'ACTIVITE CONCERNES PAR LES FORMATIONS...

Au total, **4155 salariés** membres de CSE en 2019, ont suivi des formations, répartis à parité sur les formations économiques et santé, sécurité et conditions de travail.



Avec **1814 stagiaires**, le secteur de l'industrie reste majoritairement bénéficiaire des formations à destination des membres du CSE (44 %), le tertiaire représentant quant à lui 32 % avec 1338 stagiaires.

Une faible proportion de représentants du personnel des CSE a été formée dans les secteurs du BTP et de l'agriculture, avec respectivement 4 % et moins de 2 %.

Sur le total des secteurs, l'**industrie** a formé ses représentants du CSE autant au titre de la santé, sécurité et conditions de travail (**41 %** des stagiaires sur un total de 2105) que de la formation économique (**46 %** des stagiaires sur un total de 2050).

Par contre, dans le secteur **tertiaire**, on compte **deux fois plus de bénéficiaires de formation économique** (43 % sur un total de 2050, contre seulement 21 % pour les formations SSCT sur un total de 2105).

